



WEBINAIRE SUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

10 déc. 2021

L'humanité à la croisée des chemins : Les droits de l'homme universels face au commerce du prélèvement forcé d'organes sur des personnes vivantes

Scott Perry, Représentant du Congrès États-Unis

Bonjour, je suis le représentant Scott Perry.

J'ai l'honneur de me joindre à Doctors Against Forced Organ Harvesting ou DAFOH à ce webinaire mondial pour commémorer la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Au cours des derniers mois, j'ai eu le privilège de travailler avec DAFOH et d'autres pour faire avancer la législation concernant la persécution du Falun Gong en Chine. L'un de ces projets de loi est le Falun Gong Protection Act, que je présenterai dans les prochains jours.

Notre nation continue d'être témoin d'exemples de plus en plus affligeants de la dépravation de la Chine communiste et voit clairement qu'elle mène une campagne pour prélever les organes des pratiquants de Falun Gong. Il s'agit de personnes vivantes dont les organes sont prélevés. Environ un million et demi de pratiquants pourraient avoir perdu la vie en conséquence. Des défenseurs des droits de l'homme en Amérique ont démontré à plusieurs reprises notre solidarité avec les victimes et continueront à le faire.

En juin 2016, la Chambre des représentants des États-Unis a adopté à l'unanimité une résolution exhortant la communauté internationale à aider à mettre fin au programme génocidaire de prélèvement forcé d'organes de la Chine.

Au Congrès, j'ai introduit la proposition HR 5431, désignant le Parti communiste chinois comme une organisation criminelle transnationale. Dans ce projet de loi, je cite les conclusions du China Tribunal, qui a conclu que les crimes contre le Falun Gong pourraient constituer l'une des pires atrocités commises dans le monde à l'époque moderne.

Nous avons besoin d'un texte de loi ciblé pour traiter spécifiquement de la persécution du Falun Gong en Chine. Et c'est pourquoi l'introduction de la loi sur la protection du Falun Gong ne pourrait être plus opportune.

Ce projet de loi autoriserait le président Biden à sanctionner toute personne ayant contribué directement ou indirectement au prélèvement forcé d'organes en Chine. Il chargerait également le secrétaire d'État de déterminer si la persécution du Falun Gong par la Chine constitue une atrocité au sens d'un projet de loi sur les droits de l'homme de 2018.

La définition d'une atrocité comprend à la fois les crimes contre l'humanité et le génocide, et encourage le département d'État à décider officiellement de la nature de la persécution du Falun Gong. Une chose qui a cruellement manqué dans notre politique à l'égard de la Chine.

Ce projet de loi renforce également les principes de base des droits de l'homme internationalement reconnus, à savoir que chacun, chaque personne a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne. Il stipule également que nul ne peut être tenu en esclavage ou en servitude.

La persécution du Falun Gong par la Chine, que ce soit par le prélèvement forcé d'organes, l'emprisonnement injuste ou le travail forcé, est maléfique et perverse. Le Congrès doit s'engager à garantir que les millions de pratiquants du Falun Gong ne soient pas privés de la liberté d'exercer leurs croyances religieuses.

La loi sur la protection du Falun Gong contribue largement à faire pression sur la Chine pour qu'elle abandonne son programme d'extermination cruel et régressif, car c'est exactement ce qu'il est.

Nous devons contester les desseins maléfiques du Parti communiste chinois, ce qui implique de mettre en évidence son mépris flagrant pour les normes fondamentales de la décence humaine.

Je suis reconnaissant d'avoir eu l'occasion de parler avec vous aujourd'hui de la loi sur la protection du Falun Gong et j'ai hâte de travailler avec chacun d'entre vous pour la faire passer au Congrès.

Et à présent, je vous souhaite bonne chance et que Dieu vous bénisse.